



RECU EN PREFECTURE

Le 22 juin 2020

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20200608-D00607810-DE

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 8 juin 2020

Le Conseil Municipal, convoqué le 29 mai 2020, s'est réuni à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Doubs (CCIT)

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN (à compter de la question n° 4), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT (jusqu'à la question n° 7 incluse), M. Pascal CURIE, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON (jusqu'à la question n° 7 incluse), Mme Danielle POISSENOT (jusqu'à la question n° 14 incluse), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à compter de la question n° 8), Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (à compter de la question n° 4), M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 12), M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN (à compter de la question n° 12).

Secrétaire :

Mme Carine MICHEL.

Absents :

M. Julien ACARD, M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, M. Yves-Michel DAHOU, Mme Danielle DARD, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Michel OMOURI, Mme Ilva SUGNY et M. Gérard VAN HELLE.

Procurations de vote :

M. Gueric CHALNOT donne pouvoir à Mme Catherine COMTE DELEUZE (à compter de la question n° 8), M. Yves-Michel DAHOU donne pouvoir à Mme Carine MICHEL, Mme Danielle DARD donne pouvoir à M. Pascal CURIE, Mme Béatrice FALCINELLA donne pouvoir à Mme Catherine THIEBAUT, M. Thierry MORTON donne pouvoir à Mme Rosa REBRAB (à compter de la question n° 8), Mme Danielle POISSENOT à Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 15), M. Dominique SCHAUSS donne pouvoir à M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Ilva SUGNY donne pouvoir à M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET donne pouvoir à Mme Christine WERTHE, M. Michel OMOURI donne pouvoir à M. Jacques GROSPERRIN.

OBJET : 16. Programme de travaux 2020

Délibération n° 2020/006078

Maîtrise de l'Energie

Programme de travaux pour l'année 2020

Rapporteur : Mme l'Adjointe VIGNOT

Le budget 2020 de la Direction de la Maîtrise de l'Energie est consacré aux tranches annuelles de travaux dont les énergies renouvelables, ainsi qu'aux actions spécifiques de gros entretien, de mises aux normes ou de modernisation.

Le budget 2020 consacré aux tranches annuelles de travaux engagés par la Direction de la Maîtrise de l'Energie a été arrêté à la somme de 720 267 €.

Le programme a pour objectif d'assurer la continuité de service des équipements énergétiques avec l'amélioration des performances techniques ayant pour effet immédiat la réduction des consommations d'énergie, des coûts de fonctionnement et des émissions de gaz à effet de serre.

Il porte sur la modernisation des moyens de production et de distribution de chauffage des équipements communaux exploités par la collectivité, tout en intégrant les opérations réglementaires.

La DME gère un parc de 200 chaufferies. Chaque année 6 à 8 sont entièrement rénovées du fait de leur vétusté, la durée de vie moyenne est d'environ 20 ans.

Aujourd'hui, l'âge moyen du parc de chaudière est de 16 ans. Une dizaine de chaufferies date d'avant 1999, elles devront être rénovées d'ici 3 ans. Un remplacement de chaudière par une plus récente accompagnée d'une optimisation de fonctionnement (ajustement des programmations, modification des circuits...) entraîne une réduction de 25 à 30 % de la consommation d'énergie. Ainsi ces 3 dernières années, une vingtaine de chaudières ont été remplacées.

1. Poursuite du programme de rénovation des équipements : 107 000 €

Cette année, le programme se traduit notamment par la rénovation de :

- | | |
|--|----------|
| - Remplacement de chaufferies vétustes
(Maison de Planoise - Crèche St-Ferjeux - maternelle Fribourg) | 90 000 € |
| - Remplacement autres équipements
(Friche Prés de vaux - stade Rosemont) | 17 000 € |

2. Travaux de gros entretien et optimisation des installations : 205 000 €

- | | |
|---|----------|
| - Calorifugeage de canalisations, | 40 000 € |
| - Remplacements d'automates et d'onduleurs | 30 000 € |
| - Fournitures pour les interventions en régie | 65 000 € |
| - Rénovation de la production et distribution ECS sur le gymnase Jean Zay | 30 000 € |
| - Optimisation de l'alimentation électrique du CAM | 40 000 € |

3. <u>Développement des énergies renouvelables, études et travaux :</u>	327 267 €
- Installation de piézomètres (Rodia...) pour définir un potentiel géothermique	20 000 €
- Mise en place d'une chaufferie bois - Ecole Jules Ferry	196 267 €
- Mise en place de panneaux solaires photovoltaïques sur Ecole Jules Ferry et Maison de quartier St-Ferjeux	80 000 €
- Etude pour le projet Planoise Solaire (dossier ANRU)	31 000 €
 4. <u>Mobilisation des acteurs du territoire :</u>	 7 000 €
Elle concerne la précarité énergétique (achat de kit économie énergie)	
 5. <u>Participation au programme « rénovation gymnases »</u>	 50 000 €
 6. <u>Actions contre les fortes chaleurs</u>	 24 000 €
Installation systèmes de rafraichissement (Ecole Boichard - Orangerie CAM)	

Remarque : Les enveloppes sont indiquées à titre indicatif

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le programme ci-avant proposé,
- d'autoriser M. le Maire à solliciter des subventions auprès de l'Etat, du Département du Doubs, de la Région de Franche-Comté, du Grand Besançon, de l'ADEME et de tout autre partenaire susceptible de participer aux opérations du programme de travaux 2020, la Ville s'engageant à prendre en charge les financements non acquis.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Jean-Louis FOUSSERET.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0